NOS SERVICES

SERVICE EXPRESS

Grâce à notre service express et sur simple demande, des enveloppes «port payé par le destinataire» sont mises à votre disposition. Glissez-y tout document ou attestation de soins avec une vignette d'identification. Le remboursement est effectué dès la réception des documents.

SERVICE SOCIAL

087/30 80 88

Des services d'aide et d'écoute en passant notamment par les conseils, la guidance ou la médiation, nous sommes plus que jamais fidèles à notre slogan «Nous en faisons toujours plus».

Aide au maintien à domicile, aide administrative, accompaanement dans les demarches de reconnaissance d'handicap et droits dérivés ainsi que toutes les questions relatives à l'assurance maladie-invalidité.

ERGOTHÉRAPIE

Contactez nos ergothérapeutes pour obtenir des conseils gratuits pour l'aménagement de votre logement. L'ergothérapie joue un rôle essentiel dans l'autonomie et l'indépendance au quotidien.

VIVAMUT

087/30 80 90

Grâce à Vivamut, notre service de prêt et de vente de matériel médical et sanitaire (lit, aérosol, télévigilance, incontinence,...), bénéficiez de prix très attractifs. Profitez également d'appareils de télévigilance directement reliés à une centrale d'alarme 24h/24, pour 0,50 € par jour.

ZENOLIA

087/30 80 90

Zenolia vous propose ses produits de parapharmacie, tels que produits diététiques, compléments alimentaires, produits d'herboristerie, matériel médical et paramédical. Une large gamme de produits d'incontinence est également présentée dans nos agences.

NOS PARTENAIRES

NEUTRA, L'ASSURANCE 04/254 54 90 HOSPITALISATION QUI VOUS RASSURE.

Avec votre assurance hospitalisation NEUTRA, nous vous garantissons un large complément de remboursement des frais de soins de santé qui restent encore à votre charge. Outre une intervention en cas d'hospitalisation, l'assurance **Dentalis** propose des remboursements de soins dentaires particulièrement intéressants.

Pour connaître toutes les caractéristiques de chacune de nos assurances NEUTRA, nous vous invitons à contacter un de nos guichets ou à consulter notre brochure.

TOUS EN VADROUILLE

087/32 06 36

En tant qu'affilié Mutualia, profitez d'une intervention de **350€** sur les séjours jeunes organisés par Tous En Vadrouille. Réservez votre séjour en ligne sur notre site www.tousenvadrouille.be ou rendez-vous dans l'une de vos agences Mutualia.

Les séniors étant de plus en plus actifs, Tous En Vadrouille leur permet également d'accéder à des voyages et des excursions culturelles ou ludiques à des tarifs préférentiels. Vous faites partie de ces séniors dynamiques ? Demandez notre programme d'activités.

IN VACANCES

0800/95 180

Grâce au Service Voyage MN Vacances, profitez de réductions jusqu'à 40 % sur votre voyage avec TUI, Généraltour, Sunweb, LuxairTours, Center Parcs, Nordic et bien plus! Découvrez toute l'offre via <u>www.mnvacances.be.</u>

Offre voyage en Belgique ? Découvrez montdespins.be à Durbuy et *montdesdunes.be* à Oostduinkerke et profitez de 30 % sur le prix de votre chambre en tant qu'affilié de Mutualia!

MUTUALIA PLUS

Bénéficiez d'une multitude de réductions chez nos partenaires (parcs d'attractions, restaurants, salles de sport,...) grâce à notre carte Mutualia Plus. Demandez-la dans votre agence.



Profitez de nombreuses interactions avec votre mutualité sans devoir vous déplacer.

www.mutualia.be



Gagnez du temps, et évitez les files d'attente!

- téléphone,...) ou consultez vos remboursements;
- Commandez des documents (vignettes, enveloppes port payé par le destinataire, carte européenne);
- Pour analyser votre dossier d'incapacité de travail ou d'indemnités et ainsi avoir une vue sur les paiements recus.
- Obtenez **certains documents** comme les accords médicaux, les quittances, les formulaires AC qui donnent droit à des remboursements (formulaires sport, médecines alternatives, bilan santé, diététique etc...).
- ✓ Introduisez vos documents administratifs et vos demandes de remboursement en assurance complémentaire.

NOS AGENCES

Retrouvez tous nos points de contact ainsi que nos horaires d'ouverture sur www.mutualia.be (Nous y mentionnons également nos éventuelles fermetures exceptionnelles). Nous vous conseillons d'y jeter un coup d'œil avant de vous rendre dans nos agences.

CONTACTEZ-NOUS 0800/30 560

(Numéro gratuit)



@ info@mutualia.be

SIÈGE ADMINISTRATIF

f Facebook/mutualia.belgique

Mutualia



1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél. 02 733 97 40

Avantages &services 2024

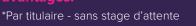
Découvrez nos nombreux avantages pour une cotisation inchangée







Profitez dès maintenant de nombreux





NOS AVANTAGES*

FUTURES MAMANS

FÉCONDATION IN VITRO

Intervention unique et maximale de 250 €.

GYNÉCOLOGIE

Intervention maximale de 50 € dans la prise en charge des tickets modérateurs octroyée aux femmes enceintes pour les consultations chez un gynécologue au cours de leur grossesse.

KINÉ PÉRINATAI F

Intervention de 3 € par séance avec un maximum de 15 séances par grossesse.

NAISSANCE ET ENFANCE

ATELIER DE MASSAGE BÉBÉ

Ateliers de massages bébé prodigués par une kinésithérapeute spécialisée. Prix : 10 € / membre - 50 € / non membre

DÉPISTAGE DE LA SURDITÉ

Remboursement intégral du dépistage néonatal de la surdité du nourrisson réalisé à la maternité.

LAIT MATERNISÉ ET LANGES

Intervention de 75 € par an pendant 3 ans via un remboursement des frais de lait maternisé acheté en pharmacie (preuve d'achat datée exigée); ou via l'octroi d'un colis langes d'une valeur de 75 €.

NAISSANCE ET ADOPTION

Prime de 350 € sur présentation de l'extrait d'acte de naissance et inscription de l'enfant chez Mutualia, ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 18 ans.

PÉDIATRIE

Remboursement du ticket modérateur légal pour les consultations de soins médicaux pour les moins de 18 ans (dentiste, médecin, kinésithérapeute,...), si l'enfant dispose d'un dossier médical global auprès d'un médecin généraliste.

PSYCHOMOTRICITÉ

Pour les enfants de moins de 14 ans, intervention de 12 € par séance de psychomotricité avec un maximum de 120 € par an.

ORTHODONTIE

TRAITEMENT ORTHODONTIQUE

Jusqu'à 900 € d'intervention pour les traitements demandés avant l'âge fixé par la réglementation en Assurance Obligatoire.

TRAITEMENT DE PREMIÈRES INTENTIONS

Intervention de 50 % dans le coût du ticket modérateur pour les traitements de premières intentions chez les enfants de moins de 9 ans.

DIABÉTIQUES

PODOLOGIE

Intervention de $10 \in$ accordée par séance de podologie, avec un maximum de 2 séances par an et de $10 \in$ lors de prestations spéciales telles que onychoplastie, orthonyxie, orthoplastie.

DIÉTÉTIQUE

Intervention de 10 € par an pour une consultation en faveur des diabétiques de type 2 sous ADO.

GLUCOMÈTRE ET TIGETTES

Mise à disposition gratuite d'un glucomètre tous les 3 ans et de 100 tigettes par an, pour les diabétiques.

OPTIQUE

INTERVENTION AU LASER

Intervention de 125 € par oeil octroyée lors d'une opération au laser ou par ultrasons, plafonnée au prix payé et déduction faite du remboursement effectué en assurance obligatoire.

MONTURES DE LUNETTES, VERRES, ET LENTILLES DE CONTACT

Pour les moins de 18 ans, et sur prescription d'un ophtalmologue, un remboursement de 75 € est octroyé tous les 2 ans sur les fournitures optiques ainsi qu'une intervention de 25 € maximum par monture de lunettes, limitée au prix payé tous les 4 ans, sur présentation de la facture. L'intervention est majorée de 50 € pour la 1ère monture de lunettes (valable 1 fois par vie).

Pour les plus de 18 ans, et sur prescription d'un ophtalmologue, un remboursement de 175 € est octroyé tous les 4 ans.

SPORT ET BIEN-ÊTRE

AFFILIATION À UN CLUB SPORTIF

Intervention de 60 € par an pour toute affiliation à un club sportif reconnu, pour tous les âges.

VACANCES HANDICAPÉS

Intervention annuelle et maximale de 250 € accordée lors de séjours spécialement organisés pour les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental à plus de 66%.

STAGES JEUNES

Intervention 100 € par an maximum pour les enfants de 3 à 18 ans fréquentant, en dehors de la période de vacances scolaires, les excursions, classes vertes, classes de neige, classe de mer et d'éveil, et pendant la période de vacances scolaires les stages sportifs, culturels, linguistiques ou informatiques, les camps de mouvement de jeunesse et les activités de plaine de jeux. N'hésitez pas à vous renseigner sur nos initiations gratuites.

MÉDECINES ALTERNATIVES

CONSULTATIONS ET VISITES

Intervention de 10 € par séance avec un maximum de 12 séances par an lors de consultations en pratiques non conventionnelles (homéopathie, mindfulness, shiatsu, chiropraxie, osthéopathie, acupuncture, kinésiologie, sophrologie, mésothérapie, naturopathie, micro kinésithérapie) par un prestataire reconnu par Mutualia.

HOMÉOPATHIE

Remboursement de 50 % du prix d'achat des médicaments homéopathiques, avec un maximum de 100 € par an, sur prescription d'un médecin.

PHYTOTHÉRAPIE

Remboursement de 50 % du prix d'achat des médicaments phythothérapiques, avec un maximum de 50 € par an, sur prescription d'un médecin, à l'exception des compléments alimentaires.

PRÉVENTION ET SOINS

BILAN SANTÉ

Intervention de 25 € par an maximum, tous dépistages confondus, dans la quote-part à charge du patient pour les honoraires réclamés dans le cadre des examens de dépistage suivants : cancer du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, l'ostéoporose, le diabète de type 2, les maladies cardio-vasculaires ou neurodégénératives ou le VIH.

DIÉTÉTIQUE

En cas d'obésité ou d'anorexie : intervention de 25 € pour le bilan d'un diététicien ou d'un nutritionniste et de 12,50 € par consultation avec un maximum de 6 consultations par an sur prescription médicale.

CONTRACEPTION ET MÉNOPAUSE

Intervention annuelle et maximale de 40 € dans le coût des préservatifs, d'un traitement contraceptif (pilule contraceptive, anneau vaginal, injection, patch contraceptif), ou tout traitement hormonal de substitution (THS) visant au traitement des symptômes de la ménopause, sur présentation d'un BVAC (sans limite d'âge).

Intervention de 120 € tous les 24 mois pour stérilet ou implant, sur présentation d'un BVAC.

VACCINS

Intervention annuelle de 35 €.

VACCINS PAPILLOMAVIRUS HUMAIN

Intervention de 3 x 50 \in pour les vaccins préventifs contre le papillomavirus humain, non remboursés par l'assurance obligatoire mais reconnus en Belgique.

SEVRAGE TABAGIQUE

Intervention de $3 \times 20 \in$ pour les médicaments de sevrage tabagique, patchs compris, sur présentation d'un document délivré par le pharmacien (1 fois par vie).

LOGOPÉDIE

LOGOPÉDIE/TOMATIS

Sur prescription d'un médecin (ou d'un médecin spécialiste en cas de dysphasie), intervention de $5 \in (3 \in \text{en cas})$ d'accord d'intervention de l'assurance obligatoire) par séance avec un maximum de 75 séances par an.

TEST DE QI

Intervention annuelle de 10 € pour le test de QI effectué par un psychologue dans le cadre d'un traitement logopédique.

INTERVENTIONS SPÉCIALES

AVOCAT - CONSEIL

Consultation gratuite donnée 2 fois par mois.

BAS DE CONTENTION

Intervention de 20 € par an pour l'achat en pharmacie ou en bandagisterie de bas de contention (BVAC ou preuve d'achat exigée).

FORMATION DE PREMIERS SECOURS

Intervention de 20 € pour une formation de premiers secours auprès de la Croix Rouge de Belgique, sur présentation de l'attestation.

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

Intervention de 60 % des frais de traitement d'immunothérapie allergénique, pendant 3 ans de traitement, sur prescription d'un médecin spécialiste (1 fois par vie).

INITIATION À LA CONDUITE PRÉVENTIVE

Intervention de 25 € pour un stage d'initiation à la conduite préventive, sur présentation d'un certificat d'une école de maitrise automobile.

PÉDICURIE

Intervention de 5 € par séance (8 séances par an maximum).

POSTUROPODIE

Intervention de 10 € par an lors d'une consultation avec un posturopodiste et de 50 € tous les 2 ans à l'achat de semelles.

PSYCHOLOGIE

Intervention de 20 € par séance (6 séances maximum).

SOINS DENTAIRES

Intervention de 15 % des frais supérieurs à 250 \in pour les prothèses, implants, pivots, couronnes et bridges plafonnée à 500 \in tous les 2 ans.

TRAITEMENT DE LA MIGRAINE

Intervention de 100 € par traitement (300 € par an maximum) dans le coût d'un traitement par neurostimulation prescrit par un neurologue reconnu par l'INAMI, en cas d'algie vasculaire de la face, de clusters headaches, ou de migraines sévères ou chroniques résistantes aux traitements médicamenteux classiques ou lorsqu'ils sont contre-indiqués.

INTERVENTIONS MALADES

ACCOMPAGNEMENT HOSPITALISATION

Indemnité de 7 € par jour pour les enfants de moins de 12 ans avec un maximum de 20 jours par an.

ALIMENTATION MÉDICALE

Intervention maximale de 75 € par an pour les produits de nutrition médicale (si intervention de l'assurance obligatoire).

CANCER

Intervention annuelle et maximale de 100 € pour les médicaments liés au traitement d'un cancer.

CONVALESCENCE

Intervention de 15 € par jour (7 à 21 jours maximum).

FONDS SOCIAL

Intervention pour les bénéficiaires d'un traitement médical ou de soins, confrontés à des frais exceptionnels et élevés en conséquence de leur état de santé.

INFIRMIERS - SOINS À DOMICILE

Ticket modérateur non perçu par les infirmier(ère)s conventionné(e)s par Mutualia.

MALADIES GRAVES

Intervention unique de 250 € pour les moins de 18 ans.

MUTAS - ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

Intervention dans le coût des soins médicaux urgents et les frais de rapatriement.

PROTHÈSES CAPILLAIRES

Intervention de 50 € pour une prothèse capillaire lors d'une chimiothérapie ou d'une radiothérapie.

SOINS PALLIATIFS

Intervention de 11 € par jour pendant 30 jours maximum.

TRANSPORT DE MALADES

TRANSPORT EN AMBULANCE

Intervention de 50% dans le coût du transport urgent en ambulance (sans intervention de l'assurance obligatoire), avec un maximum de 250 € par an.

Intervention dans le coût du transport non urgent en ambulance ou véhicule médico-sanitaire léger : 17,50 € maximum pour les dix premiers km, augmenté d'1 € maximum par km à partir du 11e, plafonné à 250 € par an.

TRANSPORT EN HÉLICOPTÈRE

Intervention de 75 % du prix payé plafonné à 500 € par an.

TAXI - TRANSPORT VIA ASBL

Intervention de 0,25 € par km, limitée à 30 € par trajet aller-retour, avec un maximum de 200 € par an.

VOITURE PRIVÉE

Intervention de 0,15 \in par km dès le 26° km, plafonnée à 30 \in par course et 90 \in par an, pour se rendre chez un médecin spécialiste ou être hospitalisé.

ET PLUS ENCORE...

AIDE À LA CONDUITE

Bénéficiez de cours de conduite pratiques à raison de 40 € par heure, par module de 2 heures, prodigués par nos instructeurs ou partenaires brevetés.

AIDE FAMILIALE OU MÉNAGÈRE

Une aide supplémentaire tant au niveau du confort que de l'hygiène, des courses et des démarches administratives, hors titres-services. Nous intervenons à raison de 0,50€/heure prestée au domicile avec un maximum de 250 h par an et par ménage.

GARDE MALADES

Bénéficiez d'un service de garde malade agréé, pour une personne en perte d'autonomie modérée ou sévère. Intervention de 5 € maximum par heure prestée, plafonnée à 100 heures par an et par ménage, sur base d'un certificat médical.

PSYCHOLOGIE

Bénéficiez de tarifs préférentiels pour la consultation d'un psychologue ou la réalisation de bilans. Profitez aussi d'une ligne gratuite d'écoute et de soutien psychologique (max. 3 appels par an/membre). Pour plus d'infos, renseignez-vous dans votre agence.

TRAVAUX À DOMICILE

Un personnel qualifié à domicile pour la réparation, la rénovation, les petits travaux de la maison et l'entretien des jardins (hors tonte pelouse). 12 € par heure pour nos affiliés BIM et 15 € pour les non-BIM. Réservé aux personnes à partir de 65 ans ou reconnues handicapées à plus de 66%.

PRÊTS ET AVANCES

Octroi d'un prêt sans intérêts pour des dépenses en soins de santé (max. 750 €), pour étudiant (max. 370 €) ou d'une avance indemnités (max. 370 €), remboursable en 10 mensualités max. (frais de dossier fixés à 1% du montant emprunté).



Votre Pack naissance Profitez-en dès maintenant...

En plus de la prime de naissance, Mutualia vous offre désormais un pack naissance, à venir retirer en agence.

* Sous réserve d'accord de l'OCM.

Ceci n'est pas un règlement, mais bien un résumé de nos avantages. En cas de litige, les dispositions statutaires sont seules d'application.